

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Air Wick Bâtonnets parfumés Lin frais et Lilas

n° SDS : D8397121
: FF3239553

Formulation # : Liquide.

Type de produit

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Utilisation par les consommateurs Les produits qui servent à odoriser ou désodoriser en permanence l'air intérieur, y compris les produits de diffusion (à l'exclusion de l'encens et des bougies parfumées).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur / Contact national

RB HYGIENE HOME FRANCE SAS-38 rue Victor Basch, 91305 MASSY CEDEX-France -Tel : 0801841396
RB HYGIENE HOME BELGIUM - Allée de la Recherche, 20,1070 Anderlecht - BELGIQUE- Tél: +32 80013038

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : ConsumerCare_FR@reckitt.com ConsumerCare_BE@reckitt.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : France ORFILA : 01 45 42 59 59 /
Belgique Centre Antipoison : 070 245.245/02 264 96 30 /
Luxembourg : +352 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Sens. 1, H317
Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.
Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Date d'édition/Date de révision	: 27/06/2022	Date de la précédente édition	: Aucune validation antérieure	Version	: 1.0	1/18
--	--------------	--------------------------------------	--------------------------------	----------------	-------	------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Pictogrammes de danger	: 
Mention d'avertissement	: Attention
Mentions de danger	: Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	
Généralités	: Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Prévention	: Non applicable
Intervention	: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Stockage	: Non applicable.
Élimination	: Non applicable
Ingrédients dangereux	: LINALOOL Dimethyl-3-cyclohexene-1-carbaldehyde ISOEUGENOL
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: Contient Eucalyptol, Heliotropine, Ethyl 2,2-dimethylhydrocinnamal, Geraniol, Lauraldehyde, Alpha-isomethyl ionone, Scentenal, Nerol, Linalyl acetate, Methylundecanal, Delta-damascone. Peut produire une réaction allergique.
Exigences d'emballages spéciaux	
Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	: Non applicable.
Avertissement tactile de danger	: Non applicable.
2.3 Autres dangers	
Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII	: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums. Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
2-T-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	CE: 201-828-7 CAS: 88-41-5	≥10 - ≤19	Aquatic Chronic 2, H411	[1]
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	CE: 265-150-3 CAS: 64742-48-9 Index: 649-327-00-6	≤10	Asp. Tox. 1, H304	[1]
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	REACH #: 01-2119457274-37 CE: 242-362-4 CAS: 18479-58-8	≤4.1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1]
				[1]

Date d'édition/Date de révision : 27/06/2022

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1.0

2/18

D8397121

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

LINALOOL	REACH #: 01-2119474016-42 CE: 201-134-4 CAS: 78-70-6 Index: 603-235-00-2	≤2.6	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317	
2,4-DIMETHYL-3-CYCLO- HEXENE CARBOXALDEHYDE	CE: 268-264-1 CAS: 68039-49-6	≤1.6	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
Dimethylcyclohex-3-ene- 1-carbaldehyde (isomer unspecified)	CE: 248-742-6 CAS: 27939-60-2	≤1.6	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
EUCALYPTOL	REACH #: 01-2119967772-24 CE: 207-431-5 CAS: 470-82-6	<1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317	[1]
Piperonal	REACH #: 01-2119983608-21 CE: 204-409-7 CAS: 120-57-0	<1	Skin Sens. 1B, H317	[1]
ETHYL 2,2-DIMETHYLHYDROCINNAMAL	CE: 266-819-2 CAS: 67634-15-5	<1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 2, H411	[1]
GERANIOL	REACH #: 01-2119552430-49 CE: 203-377-1 CAS: 106-24-1	≤0.3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317	[1]
LAURALDEHYDE	REACH #: 01-2119969441-33 CE: 203-983-6 CAS: 112-54-9	≤0.3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317	[1]
alpha-iso-Methylionone	REACH #: 01-2120138569-45 CE: 204-846-3 CAS: 127-51-5	≤0.3	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
SCENTENAL	REACH #: 01-0000017614-70 CAS: 86803-90-9	≤0.3	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	[1]
DIPHENYL ETHER	CE: 202-981-2 CAS: 101-84-8	≤0.3	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 3, H412	[1] [2]
Nerol	REACH #: 01-2119983244-33 CE: 203-378-7 CAS: 106-25-2	≤0.3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317	[1]
LINALYL ACETATE	REACH #: 01-2119454789-19 CE: 204-116-4 CAS: 115-95-7	≤0.3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317	[1]
2-Methylundecanal	REACH #: 01-2119969443-29 CE: 203-765-0 CAS: 110-41-8	≤0.15	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	[1]

Date d'édition/Date de révision

: 27/06/2022

Date de la précédente édition

: Aucune validation
antérieure

Version : 1.0

3/18

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

ISOEUGENOL	CE: 202-590-7 CAS: 97-54-1 Index: 604-094-00-X	≤0.1	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1A, H317 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	
------------	--	------	---	--

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent
- [6] Divulgaration supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Signes/symptômes de surexposition**

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Date d'édition/Date de révision	: 27/06/2022	Date de la précédente édition	: Aucune validation antérieure	Version	: 1.0	6/18
--	--------------	--------------------------------------	--------------------------------	----------------	-------	------

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Recommandations

: Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) Utilisation par les consommateurs

Solutions spécifiques au secteur industriel

: Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
DIPHENYL ETHER	UE Valeurs limites d'exposition professionnelle (Europe, 10/2019). Notes: list of indicative occupational exposure limit values STEL: 2 ppm 15 minutes. STEL: 14 mg/m³ 15 minutes. TWA: 1 ppm 8 heures. TWA: 7 mg/m³ 8 heures.

Procédures de surveillance recommandées

: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :
Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage)
Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques)
Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques)
Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	DNEL	Long terme Inhalation	73.5 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	20.8 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	21.7 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	12.5 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	12.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	12.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	20.8 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	21.7 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	73.5 mg/m³	Opérateurs	Systémique
LINALOOL	DNEL	Long terme Voie cutanée	15 mg/cm²	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Voie cutanée	15 mg/cm²	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	15 mg/cm²	Population générale	Local

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

EUCALYPTOL	DNEL	Court terme Voie orale	1.2 mg/kg bw/jour	[Consommateurs] Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.7 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie orale	1.2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.25 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	2.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	2.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	2.8 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	4.1 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	16.5 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.74 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	2 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	7.05 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	600 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	1.25 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1.25 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	2.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	4.3 mg/m³	Population générale	Systémique
GERANIOL	DNEL	Long terme Inhalation	17.6 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	12.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	13.75 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
LAURALDEHYDE	DNEL	Long terme Inhalation	47.8 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	161.6 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	7 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	7 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	12.3 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	14.1 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	49.7 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie	0.00028	Population	Local

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

DIPHENYL ETHER	DNEL	cutanée	mg/cm ²	générale	
		Long terme Voie	0.00057	Opérateurs	Local
	DNEL	cutanée	mg/cm ²		
		Long terme	7 mg/m ³	Opérateurs	Local
		Inhalation			
Nerol	DNEL	Court terme	14 mg/m ³	Opérateurs	Local
		Inhalation			
	DNEL	Long terme Voie	25 mg/kg	Opérateurs	Systémique
		cutanée	bw/jour		
	DNEL	Long terme	59 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
LINALYL ACETATE		Inhalation			
	DNEL	Long terme Voie	0.06 mg/cm ²	Opérateurs	Local
		cutanée			
	DNEL	Long terme Voie	0.38 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		orale			
2-Methylundecanal	DNEL	Long terme Voie	0.38 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		cutanée			
	DNEL	Long terme Voie	0.76 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		cutanée			
	DNEL	Long terme	1.3 mg/m ³	Population générale	Systémique
		Inhalation			
	DNEL	Long terme	5.4 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
		Inhalation			
	DNEL	Long terme Voie	0.2 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		orale			
	DNEL	Long terme	0.68 mg/m ³	Population générale	Systémique
		Inhalation			
	DNEL	Long terme Voie	1.25 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		cutanée			
	DNEL	Long terme Voie	2.5 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		cutanée			
	DNEL	Long terme	2.75 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
		Inhalation			
	DNEL	Long terme	3.1 mg/m ³	Population générale	Systémique
		Inhalation			
	DNEL	Long terme Voie	3.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		orale			
	DNEL	Long terme Voie	3.5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
		cutanée			
	DNEL	Long terme Voie	7 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
		cutanée			
	DNEL	Long terme	25.2 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
		Inhalation			
	DNEL	Long terme Voie	0.83 mg/cm ²	Population générale	Local
		cutanée			
	DNEL	Long terme Voie	1.67 mg/cm ²	Opérateurs	Local
		cutanée			

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	Eau douce	27.8 µg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau de mer	2.78 µg/l	Facteurs d'Évaluation
	Sédiment d'eau douce	0.594 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	Sédiment d'eau de mer	0.059 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
	Sol	0.103 mg/kg dwt	Partage à l'Équilibre
LINALOOL	Empoisonnement Secondaire	111 mg/kg	Facteurs d'Évaluation
	Eau douce	0.2 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau de mer	0.02 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	10 mg/l	Facteurs d'Évaluation

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2 Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains : EN 16523-1:2015
Tested for protection against chemical permeation.
Low chemical resistant or waterproof gloves.
(EN 16523-1:2015 supersedes EN 374-3:2003)
EN 374-2:2003
Tested for protection against liquid penetration and micro-organisms.
EN 388:2003
Tested for protection against mechanical risks (abrasion, blade cut resistance, tear resistance and puncture resistance).
ISO 374-1:2016/Type A
Protective glove with permeation resistance of at least 30 minutes each for at least 6 test chemicals.
ISO 374-1:2016/Type B
Protective glove with permeation resistance of at least 30 minutes each for at least 3 test chemicals.
ISO 374-1:2016/Type C
Protective glove with permeation resistance of at least 10 minutes for at least 1 test chemical. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentiellesAspect

État physique	: Liquide.
Couleur	: Indéterminé
Odeur	: Indéterminé
Seuil olfactif	: Indéterminé
Point de fusion/point de congélation	: Indéterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Indéterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Indéterminé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Indéterminé
Point d'éclair	: Indéterminé
Température d'auto-inflammabilité	: Indéterminé
Température de décomposition	: Indéterminé
pH	: Not determined
Viscosité	: Indéterminé.
Solubilité(s)	: Indéterminé
Solubilité dans l'eau	: Indéterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Indéterminé
Pression de vapeur	: Indéterminé.
Taux d'évaporation	: Indéterminé
Densité relative	: Indéterminé
Densité de vapeur	: Indéterminé
Propriétés explosives	: Indéterminé
Propriétés comburantes	: Indéterminé

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
10.5 Matières incompatibles	: Aucune donnée spécifique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
2-T-BUTYLCYCLOHEXYL ACETATE	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	DL50 Voie orale	Rat	4600 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	8500 mg/m³	4 heures
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	DL50 Voie orale	Rat	>6 g/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
LINALOOL	DL50 Voie orale	Rat	3600 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Lapin	5610 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	5610 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	2790 mg/kg	-
Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde (isomer unspecified)	DL50 Voie cutanée	Lapin	5 g/kg	-
EUCALYPTOL Piperonal	DL50 Voie orale	Rat	3600 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	2480 mg/kg	-
	DL50 Voie cutanée	Rat	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	2700 mg/kg	-
ETHYL 2,2-DIMETHYLHYDROCINNAMAL GERANIOL	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
LAURALDEHYDE	DL50 Voie orale	Rat	2.1 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	23 g/kg	-
alpha-iso-Methylionone	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
SCENTENAL	DL50 Voie orale	Rat	2800 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>7940 mg/kg	-
DIPHENYL ETHER	DL50 Voie cutanée	Lapin	2450 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5000 mg/kg	-
Nerol	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	4500 mg/kg	-
LINALYL ACETATE	DL50 Voie cutanée	Lapin	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	13934 mg/kg	-
2-Methylundecanal	DL50 Voie cutanée	Lapin	>10 g/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat	>5 g/kg	-
ISOEUGENOL	DL50 Voie orale	Rat	1560 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
2-tert-Butylcyclohexyl acetate	4600	N/A	N/A	N/A	N/A
Dihydromyrcenol	3600	N/A	N/A	N/A	N/A
linalol	2790	5610	N/A	N/A	N/A
2,4-Dimethyl-3-cyclohexen-1-carboxaldehyde	2500	N/A	N/A	N/A	N/A
Dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde (isomer unspecified)	3600	5000	N/A	N/A	N/A
Eucalyptol	2480	N/A	N/A	N/A	N/A
Piperonal	2700	N/A	N/A	N/A	N/A

D8397121

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Geraniol	2100	N/A	N/A	N/A	N/A
Lauric aldehyde	23000	N/A	N/A	N/A	N/A
Methoxy dicyclopentadiene carboxaldehyde	2800	N/A	N/A	N/A	N/A
Diphenyl ether	2450	N/A	N/A	N/A	N/A
Nerol	4500	N/A	N/A	N/A	N/A
Linalyl acetate	13934	N/A	N/A	N/A	N/A
isoeugénol	1560	N/A	N/A	N/A	N/A

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	7.5 %	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	4 heures 0.5 MI	-
LINALOOL	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	1 heures 0.1 MI	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	100 UI	-
	Peau - Irritant moyen	cobaye	-	24 heures 100 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	72 heures 32 %	-
	Peau - Faiblement irritant	Homme	-	48 heures 16 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
GERANIOL	Peau - Faiblement irritant	cobaye	-	30 %	-
	Peau - Irritant puissant	cobaye	-	24 heures 100 mg	-
	Peau - Irritant puissant	Humain	-	48 heures 32 %	-
	Peau - Irritant puissant	Homme	-	24 heures 16 mg	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	4 heures 0.5 MI	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Humain	-	48 heures 5 mg	-
LAURALDEHYDE	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
	Peau - Faiblement irritant	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
DIPHENYL ETHER	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	0.1 MI	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 500 mg	-
NEROL	Peau - Irritant moyen	cobaye	-	24 heures 100 mg	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Peau - Irritant puissant	cobaye	-	24 heures 100 mg	-
LINALYL ACETATE	Peau - Irritant puissant	Homme	-	48 heures 16 mg	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 mg	-
	Peau - Irritant puissant	Lapin	-	24 heures 100 mg	-

Conclusion/Résumé

- Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
- Yeux : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation**Conclusion/Résumé**

Peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
LINALOOL	Aiguë CE50 36.7 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 28.8 ppm Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
EUCALYPTOL	Aiguë CL50 102000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
DIPHENYL ETHER	Aiguë CE50 800 µg/l Eau de mer	Algues - Skeletonema costatum	96 heures
	Aiguë CL50 670 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1.7 mg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures

Conclusion/Résumé : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
LINALOOL	-	62.4 % - Facilement - 28 jours	-	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
LINALOOL	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Naphtha (petroleum), hydrotreated heavy	-	10 à 2500	élevée
2,6-DIMETHYL-7-OCTEN-2-OL	3.25	-	faible
LINALOOL	2.84	-	faible
EUCALYPTOL	2.74	-	faible
Piperonal	1.05	-	faible
GERANIOL	2.6	-	faible
DIPHENYL ETHER	4.21	200	faible
Nerol	3.47	-	faible
LINALYL ACETATE	3.9	173.9	faible
ISOEUGENOL	3.04	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol

- Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.
- Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D8397121

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Pour de longues distances de transport en vrac ou sur palettes filmées/wrappées tenir compte des paragraphes 7 et 10.

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.7 Transport en vrac : Non disponible.
conformément aux instruments IMO

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Aucune

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

Date d'édition/Date de révision : 27/06/2022 **Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure **Version** : 1.0 17/18

D8397121

RUBRIQUE 16: Autres informations

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Asp. Tox. 1	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Flam. Liq. 3	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
Skin Sens. 1	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Sens. 1A	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Sens. 1B	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1B

Date d'impression : 7/12/2022**Date d'édition/ Date de révision** : 27/06/2022**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure**Version** : 1.0**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.